

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article9643>

Les textes officiels de la semaine publiés entre le 3 et le 9 février 2025

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: dimanche 9 février 2025

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &
associative - Tous droits réservés

Retrouvez une sélection de textes publiés au journal officiel qui auraient pu vous échapper et vous intéresser.

Action sociale & solidarité

- Décret n° 2025-116 du 7 février 2025 relatif aux seuils applicables aux **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et aux résidences autonomie**

le décret révisé les seuils de personnes en perte d'autonomie applicables aux établissements pour personnes âgées dépendantes et aux résidences autonomie et étend le périmètre des actions financées par le forfait autonomie.

[NOR : TSSA2431627D](#)

Assurances, catastrophes naturelles & prévention des risques

Arrêté du 20 janvier 2025 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (dommages causés par les chocs mécaniques des vagues, les séismes, les mouvements de terrain, les inondations et coulées de boue et les inondations par remontée de nappes phréatiques)**

En application du [code des assurances](#), les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les chocs mécaniques des vagues, les séismes, les mouvements de terrain, les inondations et coulées de boue et les inondations par remontée de nappes phréatiques.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I et III du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

[NOR : INTE2501371A](#)

Arrêté du 6 février 2025 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (dommages causés par les inondations et coulées de boue)**

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

[NOR : INTE2503788A](#)

Cadastre

- LOI n° 2025-115 du 7 février 2025 visant à proroger la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 relative à l'**assainissement cadastral** et à la **résorption du désordre de la propriété**

[NOR : JUSC2410330L](#)

Recensement

- Décret n° 2025-104 du 3 février 2025 authentifiant la **population des Français établis hors de France** au 1er janvier 2025

[NOR : EAEF2435320D](#)

Santé

- LOI n° 2025-106 du 5 février 2025 visant à améliorer la **prise en charge des soins et dispositifs spécifiques au traitement du cancer du sein** par l'assurance maladie

[NOR : TSSX2414813L](#)